

CSE extraordinaire du 27/02/2023

Présents :

Mme Natascha LEONARD - DG, Mme Charlène PINEAU – RRH (visio)

Non cadres : Vincent Chavagneux – IME l'Envol, Delphine Guy (visio) – IME l'Amitié - David Moretto (visio) - IME l'Amitié, Pascal Goudard - EA, Pascal Poulenard – EA, Sylvie Chanier – EA,

Absents non cadres : Franck Lemey – ESAT Lalevade remplacé par Bruno Fanget – ESAT HV
Frédéric Sassolas – EA.

Absent Cadre : FALLOPE Sandra IME Amitié

Début de séance 16h00

PV du CSE du 8/12 est validé.

Inaptitude de M. Bonnet :

Le seul poste disponible que pourrait occuper M. Bonnet est celui de veilleur de nuit cependant il ne respecte pas les normes médicales prononcées par la médecine du travail car ce poste nécessite un soulèvement de personnes

Pour les autres postes proposés, un diplôme est requis.

Par ailleurs, nous avons contacté la CPAM car M. Bonnet était en accident de travail dans un autre établissement et celui-ci a été reconduit par erreur à l'Adapei. De ce fait, lors du licenciement, les indemnités sont doublées mais ce ne sera pas le cas car l'AT n'a pas eu lieu à l'Adapei.

M. Bonnet aura une inaptitude non professionnelle et percevra une indemnité de droit commun

CSE : Comment se fait-il que cette personne à une proposition de reclassement et pas les précédents salariés ?

RH : parce qu'il n'y avait pas de reclassement possible.

Vote pour impossibilité de reclassement : 1 abstention, 6 pour.

Fin de séance à 16h20

Brigitte Fond – Secrétaire CSE

